

# **RECUEIL**

# **DES**

# **ACTES ADMINISTRATIFS**

# DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° Spécial

20 décembre 2021

# PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## $N^{\circ}$ Spécial DDFIP du 20 décembre 2021

### **SOMMAIRE**

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N° 2021-107	20.12.2021	Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de publicité foncière et de l'enregistrement de Nanterre 3 et de Vanves 2.	3

#### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

# Arrêté DDFIP n°2021-107 du 20 décembre 2021 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de publicité foncière et de l'enregistrement de Nanterre 3 et de Vanyes 2.

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des

à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié, relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-84 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Madame Maïté GABET, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

#### **ARRETE:**

#### **Article 1**<sup>er</sup>:

Les services mentionnés ci-après seront fermés au public, à titre exceptionnel, les 3 et 4 janvier 2022 :

- le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nanterre 3, situé 235 av Georges Clémenceau,
- à Nanterre:
- le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Vanves 2, situé 58 boulevard du Lycée, à Vanves.

#### Article 2:

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

# Signé

## Maïté GABET Administratrice générale des Finances

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

#### DU

## PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

#### PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

## PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/